

 	Badminton Ennezat Chappes - BEC63		N° 21-001_01	
	Règlement intérieur		Indice 1	08/07/21
			Page 1 sur 10	

Version	Rédacteur	Date	Objet de la mise à jour	Relecteurs	Date
1	Nicolas Guerguil	30/06/21	Création	Le Bureau	08/07/21

Objet du document

Le présent règlement a pour but de préciser les obligations des dirigeants (bureau, entraîneurs, encadrement, ...), des adhérents et parents pour les mineurs.

- Tous doivent respecter les statuts du BEC63 et se conformer au règlement intérieur.
- Nul ne pourra s'y soustraire puisque ces statuts sont implicitement acceptés lors de l'adhésion.

Le présent règlement intérieur sera diffusé auprès de chaque adhérent, sera affichée dans les gymnases et consultable sur notre site internet.

Sommaire

Article 1.	Affiliation et agrément	2
Article 2.	Statuts et bénévolat	2
Article 3.	Comportement	2
Article 4.	Participation à la vie associative.....	2
Article 5.	Adhésion	3
Article 6.	Cotisation.....	3
Article 7.	Créneaux horaires	4
Article 8.	La pratique du badminton au BEC63.....	5
Article 9.	Encadrement des mineurs.....	6
Article 10.	Invitations et joueurs extérieurs	6
Article 11.	Séances d'essai	7
Article 12.	La compétition.....	7
Article 13.	Communication	8
Article 14.	Matériel	9
Article 15.	Responsabilité	9
Article 16.	Habilitation.....	9
Article 17.	Assemblée générale.....	9
Article 18.	Modification et réclamation	10

 	Badminton Ennezat Chappes - BEC63		N° 21-001_01
	Règlement intérieur		Indice 1 08/07/21
			Page 2 sur 10

Article 1. Affiliation et agrément

Le BEC63 est officiellement affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD) Pour cette raison, il s'engage à se conformer entièrement aux Statuts et règlements de la Fédération dont il relève ainsi qu'à ceux de son comité départemental.

Article 2. Statuts et bénévolat

Le BEC63 est une association régie par la Loi de 1901 dont les statuts ont été déposés en Préfecture.

Le bénévolat est le mode de fonctionnement quasi-exclusif du club. **Tous les dirigeants sont bénévoles.**

Les dirigeants sont à disposition des membres pour le bon fonctionnement du Club et satisfaire aux demandes, sollicitations et attentes diverses. En contrepartie, il est demandé aux membres et aux parents de jeunes de considérer les actions des dirigeants comme celles de bénévoles qui mettent leur temps libre à disposition pour permettre de profiter au mieux, et dans une atmosphère de convivialité et de sportivité, de l'ensemble des moyens et installations mis à la disposition du Club.

Il est demandé aux membres et aux parents de jeunes de faire preuve d'indulgence tout en faisant part de toute remarque constructive permettant de faire avancer l'Association.

Article 3. Comportement

Le BEC63 se doit d'être une association respectueuse d'un esprit sportif originel. Tout propos ou comportement antisportif (injurieux, sexiste ou raciste) ainsi qu'une attitude dangereuse (non respect des consignes de sécurité, ...), pourra être sanctionné par une exclusion immédiate, temporaire ou définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

Ceci s'entend lors des activités au sein du BEC63 (jeu libre, entraînements, soirées, ...), mais aussi lors des différentes manifestations extérieurs (tournois, forums, ...)

Article 4. Participation à la vie associative

Afin de permettre d'organiser différents évènements durant l'année, chaque membre se doit de participer à la vie associative du Club. Une implication des membres et des parents des jeunes adhérents pourra être sollicitée afin de garantir le bon déroulement de ces évènements
⇒ tournois (officiels, internes, jeunes), forums, soirée du club, etc...

L'absence d'implication des membres et/ou des parents des jeunes pourra remettre en question la mise en place de l'évènement.

 	Badminton Ennezat Chappes - BEC63		N° 21-001_01
	Règlement intérieur		Indice 1 08/07/21
			Page 3 sur 10

Article 5. Adhésion

Pour bénéficier des prestations du club, il est nécessaire d'en devenir adhérent. Le club étant affilié à la FFBaD, tout membre du club en est aussi licencié.

Toute personne ayant acquitté sa cotisation et remis un dossier complet est considérée comme membre adhérent du BEC63. L'adhésion au club s'entend pour une saison, du 1^{er} septembre de l'année en cours jusqu'au 31 août de l'année suivante. Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique. Il est l'acte volontaire du contractant.

Dossier :

- Formulaire BEC63
- Formulaire FFBaD
- Certificat de non contre-indication à la pratique du badminton ou le questionnaire santé rempli et signé
- Paiement de l'ensemble de la cotisation

Double licence

Sur l'accord du Bureau, il est possible à une personne licenciée FFBaD dans un autre club d'être adhérent au BEC63. Les éléments à fournir sont alors :

- Preuve de licenciation FFBaD
- Formulaire BEC63
- Paiement de l'ensemble de la cotisation spécifique

L'adhérent dispose alors des mêmes droits et devoirs que les autres adhérents du BEC63. Mise à part pour l'axe Compétition.

Ré-inscription

Toute personne déjà adhérente au club la saison précédente ne peut pas bénéficier de l'assurance FFBaD protégeant les séances d'essai à la reprise en septembre. La validation de la licence ne se fait pas non plus à la remise du dossier papier auprès du Bureau. Un enregistrement et un paiement sur le site de la FFBaD doit être réalisé par le BEC63 pour que tout soit enregistré, que le dossier soit validé et que l'adhérent puisse continuer sa pratique.

A chaque adhérent de transmettre son dossier le plus rapidement possible.

Pour information, les enregistrements de licence peuvent se faire à partir du 1^{er} août.

Article 6. Cotisation

La cotisation annuelle comprend :

- la licence et l'assurance de la FFBaD
- la part club, utilisée pour les frais de fonctionnement, l'entretien du matériel, les entraîneurs...

Le montant de la cotisation annuelle est défini par le Bureau en amont de la nouvelle saison. Des réductions familiales (couple, enfant/parent, frère/sœur, ...) sont mises en place. Les informations de tarification sont détaillées sur la fiche d'inscription BEC63.

 	Badminton Ennezat Chappes - BEC63		N° 21-001_01
	Règlement intérieur		Indice 1 08/07/21
			Page 4 sur 10

Après dépôt de tous les documents concernant l'inscription, aucun remboursement ne sera effectué en cas de blessure ou pour toutes autres raisons, quelle que soit la durée d'indisponibilité. Il appartient éventuellement aux adhérents de contracter une assurance personnelle pour cela.

Article 7. Créneaux horaires

Seuls, les membres adhérents du BEC63 (sauf cas particuliers cités dans les articles 7 et 8 et hors compétition par équipe) peuvent pratiquer le badminton durant les créneaux horaires réservés à cet effet et déterminés selon les modalités décidées par les membres élus du bureau. Ces horaires sont portés à la connaissance des adhérents et des parents, chaque année en début de saison sportive ou en temps utile en cas de changement impromptu.

La répartition des différents créneaux est détaillée dans les chapitres suivant. Ils occupent toute la salle, sauf cas particuliers expliqués ci-dessous.

L'adhésion au BEC63 permet à chaque adhérent de participer à l'ensemble des créneaux lui correspondant.

1. Le jeu libre (JL)

- Le mardi à Chappes (19h30 - 22h30)
- Le jeudi à Ennezat (17h15 - 18h30) - Sur 3 terrains maximum
- Le jeudi à Ennezat (20h00 - 23h00)
- Le dimanche à Ennezat (10h00 - 12h00) - Soumis à la disponibilité de la salle qui est partagée avec d'autres associations

L'accès des mineurs n'est possible sur les créneaux JL qu'après validation du Bureau et dans la mesure où ils sont accompagnés d'un adulte.

Ses horaires pourront éventuellement être modifiés ponctuellement en fonction de la disponibilité des bénévoles. Nous vous en tiendrons informé en amont autant que faire se peut.

2. Entraînements Mineurs

- Le jeudi à Ennezat (17h15 - 18h30) : Entraînement Jeunes sur 4 terrains minimum
- Le jeudi à Ennezat (18h30 - 20h00) : Entraînement Ados

La limite d'âge entre les deux groupes se situent généralement à 10/11 ans. Elle peut être révisée et soumise à quelques cas particulier en fonction de l'affluence et du niveau des joueurs.

La décision est alors du fait du responsable de l'Ecole de Badminton du BEC63.

 	Badminton Ennezat Chappes - BEC63		N° 21-001_01
	Règlement intérieur		Indice 1 08/07/21
			Page 5 sur 10

3. Entraînements Adultes

Les créneaux d'entraînements se déroulent sur les créneaux de JL.

Le planning détaillé est établi par le Bureau après échanges avec les entraîneurs et les adhérents pour satisfaire tout le monde. Il est alors affiché et diffusé.

Les créneaux d'entraînement ne pourront jamais occuper plus de 4 terrains.

Sur validation du Bureau, les adhérents de la tranche d'âge 16/18 ans, peuvent être autorisés à participer aux entraînement Adultes.

Cela peut s'envisager pour les 14/15 ans aussi, dans la mesure où ils sont accompagnés d'un adulte.

En cas de très forte affluence, le Bureau pourrait être amené à mettre en place un roulement pour participer aux sessions d'entraînement, afin que le niveau d'enseignement reste de qualité et que tout le monde puisse en profiter.

4. Compétitions par équipe

Lorsqu'une de nos équipes jouent à domicile pour une rencontre d'Interclub, 3 terrains lui seront mis à disposition pour le temps de la rencontre (2h30 environ).

Si deux équipes reçoivent en même temps, alors, 4 terrains seront mis à disposition.

Les terrains restants sont dédiés au Jeu libre.

Les Capitaines d'équipes, mais aussi les joueurs, devront s'assurer que ni eux ni leurs adversaires vont pratiquer sur ces terrains, qui doivent rester à disposition des adhérents du BEC 63.

Ces créneaux se déroulent normalement le jeudi soir (20h - 22h30).

Article 8. La pratique du badminton au BEC63

Chaque créneau du BEC63 est géré (ouverture/fermeture, supervision de la séance) par un responsable validé par le Bureau.

Pratiquer le badminton dans un des créneaux, implique également de respecter un certain nombre de règles :

Général

- Suivre les directives du responsable du créneau et le respecter, celui-ci pouvant exclure un adhérent en cas de comportement inapproprié.
- Respecter les horaires et le matériel du club mis à votre disposition (filet / poteaux / raquettes / volants...)

 	Badminton Ennezat Chappes - BEC63		N° 21-001_01
	Règlement intérieur		Indice 1 08/07/21
			Page 6 sur 10

- Respecter les infrastructures municipales mises à votre disposition (vestiaires / sol du gymnase, WC...). Notamment en utilisant des chaussures de salle non marquant exclusivement réservées à l'activité.
- En cas de forte affluence sur un créneau, il pourra être demandé par le responsable de réduire le temps de jeu sur les terrains. Il faudra favoriser les doubles et intégrer les joueurs qui n'ont pas de partenaire, particulièrement les nouveaux et les débutants.
- Afin que le débutant puisse parfaire son jeu et que le joueur expérimenté puisse partager son savoir acquis à l'entraînement, il est recommandé à tous (Initiation, Loisir et Compétiteur) de mixer les niveaux durant ces créneaux autant que faire se peut.
- Afin de favoriser la mixité, à la fin de chaque match, même si peu d'affluence, les joueurs quittent le terrain et attendent la fin d'un autre match pour mixer les équipes.
- L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les adhérents, ils devront également veiller à laisser la salle dans un état irréprochable (ramassage des volants, bouteilles d'eau ...)
- L'invitation de personnes non adhérentes au BEC63 (en dehors des opérations « portes ouvertes », « jeu en famille » et « invitation jeu libre ») est interdite sauf accord du Bureau.

Entraînements / Compétitions

- Que l'adhérent soit Jeunes, Ados ou Adultes, toute absence ou retard (empêchement scolaire ou professionnel, blessure...) à une séance, un tournoi ou une rencontre où il est inscrit sera signalé à l'entraîneur ou à un dirigeant, le plus rapidement possible.

Article 9. Encadrement des mineurs

Tout mineur reste sous la totale responsabilité du ou des parent(s) ou représentant légal en dehors des horaires d'entraînement et tant que la prise en charge du mineur n'a pas été validée par un entraîneur dans le gymnase. Il est donc demandé aux parents ou représentants légaux de vérifier la présence effective d'un entraîneur ou animateur dans la salle en début de séance.

Toute adhésion à un créneau jeune entraîne l'acceptation de toutes les clauses du règlement.

- Tout manquement à l'une d'elles, toute action périlleuse, perturbatrice ou contestataire seront immédiatement sanctionnées par un avertissement oral, puis en cas de récurrence, par une exclusion temporaire ou définitive (sans remboursement de cotisation) déclarée par le Bureau.
- Toute suppression ou modification des entraînements sera signalée aux parents par les dirigeants, les entraîneurs ou par un affichage à l'entrée du gymnase.

Article 10. Invitations et joueurs extérieurs

Le Club permet à des joueurs licenciés FFBaD dans d'autres club de bénéficier des créneaux BEC, sur toute la saison. Ces joueurs sont aussi adhérents au BEC63, avec le statut « Double Licence » Ils ont les mêmes droits et devoirs que l'ensemble des adhérents. La validation de l'adhésion de ces joueurs ne peut se faire que par le Bureau.

 	Badminton Ennezat Chappes - BEC63		N° 21-001_01
	Règlement intérieur		Indice 1 08/07/21
			Page 7 sur 10

Chacun des membres du club à la possibilité d'inviter exceptionnellement une personne déjà licenciée FFBaD dans un autre club lors des séances de Jeu Libre (préparation d'un tournoi de double, ami/famille de passage, ...). Pour ce faire, il doit au préalable obtenir en amont de la séance l'accord explicite du Bureau.

Les invités devront respecter le présent règlement ; à charge pour l'hôte membre du club de les en informer.

Article 11. Séances d'essai

Toute personne désirant s'essayer à la pratique du Badminton pourra se voir accorder deux séances d'essai par le Bureau. Au-delà, elle devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre un dossier d'inscription complet si elle souhaite poursuivre la pratique du Badminton au sein du BEC63.

Un registre de ces personnes sera renseigné afin de se mettre en conformité avec l'assurance du club.

Article 12. La compétition

Les compétitions sont très bénéfiques quel que soit votre niveau. Elles vous permettent de valider vos progrès, de découvrir une nouvelle adversité, de travailler votre concentration, de mettre en évidence vos points forts et les axes à perfectionner, ...

Et, à travers vous, elles véhiculent l'image du club.

Cela commence par les couleurs du club, qu'il faudra porter au maximum.

Aussi, un comportement irréprochable est donc attendu sur et en dehors des terrains.

L'inscription à une de ces compétitions vaut l'acceptation de son règlement.

1. Par équipe

Pour participer, cela est soumis à l'inscription et l'engagement dans l'une des équipes du club en début de saison (cf fiche inscription BEC63).

Tout adhérent du club peut intégrer une équipe du club suivant son niveau.

- Le Bureau se réserve le droit de valider la constitution ou le maintien d'une équipe ainsi que son capitaine.

- Le Comité directeur se réserve le droit de pouvoir intervenir sur l'effectif d'une équipe pour retirer ou ajouter des membres.

- Les volants sont fournis par le club lors de ces compétitions, pour les rencontres à domicile, en quantité raisonnable.

 	Badminton Ennezat Chappes - BEC63		N° 21-001_01
	Règlement intérieur		Indice 1 08/07/21
			Page 8 sur 10

2. La compétition individuelle

Les inscriptions aux tournois se font généralement par l'intermédiaire du référent compétitions

- Jeunes/Ados : bec63.bad@gmail.com
- Adultes : tournoisbec63@gmail.com

Dans quelques cas particuliers, l'inscription se fait directement par le joueur ou ses parents auprès de l'organisateur (notamment pour les tournois hors Auvergne).

Le planning des tournois du Puy de Dôme de l'année est disponible à l'affichage à Ennezat et sur demande auprès du référent.

Les informations détaillées de chaque tournoi sont diffusées en amont par le référent qui vous diffusera les documents (tarif, lieu, règlement, ...) transmis par l'organisateur.

Aucun volant n'est fourni par le club pour les tournois.

Tournois du club

Tout adhérent du club peut participer sans frais d'inscription aux tournois organisés par le club. L'inscription se fait auprès du référent Adultes

· Sa participation vaut en retour un engagement bénévole sur l'organisation du tournoi (installation et rangement du matériel, préparations culinaires, tenue de la buvette, tenue de la table de marque, ...).

Article 13. Communication

Le club possède un site internet :

<http://badmintonennezatchappes.hautetfort.com/>

sur lequel vous trouverez les informations sur la vie du club, les plannings d'ouverture des créneaux et une multitude de renseignements, il est donc nécessaire de le consulter régulièrement pour être informé.

Pour la partie réseaux sociaux, il existe également une page Facebook ainsi qu'une page Instagram « Badminton Ennezat Chappes » permettant de suivre la vie du club.

Droit à l'image

L'autorisation ou non par l'adhérent de la diffusion, sur ses outils de communication, de photos prises lors de compétitions sportives ou manifestations en rapport avec le badminton se fait sur la fiche d'inscription BEC63.

Les photos prises lors de séances, de tournois ou rencontres amicales peuvent être publiées dans la presse locale, sur le site du club ou sur les réseaux sociaux du club mais ne pourront pas être utilisées pour des publicités.

 	Badminton Ennezat Chappes - BEC63		N° 21-001_01
	Règlement intérieur		Indice 1 08/07/21
			Page 9 sur 10

Article 14. Matériel

L'utilisation des installations (poteaux et filets) est strictement réservée aux joueurs licenciés du BEC63 et uniquement durant les créneaux horaires attribués en début de saison. Il appartient à chacun d'acquérir sa propre raquette. Le prêt de raquettes reste exceptionnel. Chaque joueur participe à l'installation et au rangement des matériels avec les meilleures précautions possibles afin de lui préserver une durée de vie relativement longue, chaque joueur est responsable du matériel qui lui est confié lors des séances d'entraînement. En fin de séance, les joueurs quittant le gymnase en dernier doivent ranger le matériel, s'assurer de l'extinction des lumières et de la fermeture de tous les accès au gymnase. En cas de dégradations le BEC63 pourra se retourner contre les auteurs en cas de faute intentionnelle. Si la faute est du ressort d'enfants mineurs, la responsabilité des parents est engagée.

Article 15. Responsabilité

Le BEC63 se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou lors de détérioration de matériel si l'un des membres utilise d'autres installations sportives que celles destinées à la pratique du Badminton.

Le BEC63 n'engage pas sa responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents en dehors de l'enceinte du gymnase et décline toute responsabilité en cas de perte ou vol occasionnés dans le gymnase, les vestiaires, le garage à vélos ou les parkings extérieurs.

- La responsabilité civile des adhérents est couverte par l'assurance attachée à la licence.
- La responsabilité civile de la section et de ses dirigeants commence à partir du moment où les adhérents pénètrent dans le gymnase aux heures prévues et cesse lorsque ces derniers quittent les locaux.

Article 16. Habilitation

Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement. Le Bureau (en sa majorité, voix du Président prépondérante) est habilité à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.

Article 17. Assemblée générale

Une assemblée générale a lieu une fois par an, chaque licencié en est informé et il est le bienvenu.

En cas d'indisponibilité, il pourra se faire représenter par un autre membre du club.

C'est un moment important et convivial d'échange sur la vie du club et de son avenir.

C'est l'occasion d'élire les membres du Bureau qui géreront le club lors de la saison suivante.

Pour rappel :

Tous les membres du Bureau, les ouvreurs de créneaux, certains entraîneurs, et beaucoup d'autres adhérents sont **des bénévoles** et prennent sur leur temps libre pour faire fonctionner le club de la meilleure façon.

 	Badminton Ennezat Chappes - BEC63		N° 21-001_01
	Règlement intérieur		Indice 1 08/07/21
Page 10 sur 10			

Article 18. Modification et réclamation

Ce présent règlement peut être modifié à la suite d'une Assemblée Générale conformément aux statuts, ou par décision des membres du bureau du BEC63. Toute réclamation doit être adressée par écrit au Président.

Signatures des membres du Bureau